



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS

Anduze le 01/03/2023

Objet : Marché des créateurs

Responsable Contacts UCIA: Sandy, Alain

ucianduze@gmail.com

L 'U.C.I.A d'ANDUZE organise le **Dimanche 11 Juin 2023**

« *Marché des Artisans & Créateurs* »

Cette manifestation se déroulera sur le Plan de Brie (sauf indisponibilité technique suite à un chantier, dans ce cas, le marché sera déplacé dans la ville), ci- joint vous trouverez un bulletin d'inscription ainsi que le règlement du Marché.

Le marché des créateurs, nous accueillerons donc **des artisans qui réalisent des bijoux, chapeaux, sacs à mains, vêtements, chaussures, foulards, objets de décoration, etc..**

En bref toutes les créations artisanales, pas de revente d'autre produit.

Nous vous invitons à nous renvoyer votre bulletin complété et signé avant début-mai accompagné du chèque de règlement à l'ordre de l'U.C.I.A d'Anduze. (Chèque qui sera encaissé après la manifestation) pour les exposants ayant déjà participé à une de nos manifestations.

Pour les nouveaux participants le chèque sera encaissé fin mai 2023.

Ainsi qu'un **chèque de caution de 20€**, qui sera détruit à la fin du Marché si votre emplacement à été rendu propre, **ou pour les habitués, à leur demande, sera gardé comme caution pour l'ensemble des marchés de la saison 2023.**

Une sélection sur dossier sera faite pour tous les participants à la manifestation, tout dossier incomplet sera rejeté d'office, notamment ceux sans chèques. *Trop d'inscription bidon servant juste de réservation au cas où ils auraient un autre marché plus intéressant et ils ne viennent pas, en prenant ainsi la place d'un autre qui n'avait pas de place.* « Pour ceux qui n'ont pas de chéquier, un paiement CB est possible depuis le site internet de l'ucia ; <https://www.payassociation.fr/ucia-anduze/encaissements> ». Ou virement

Iban ; UCIA ANDUZE IBAN ; FR76 1009 6182 7500 0180 3030 144 - BIC ; CMCIFRPP Domiciliation CIC ANDUZE

En cas de « non retenu », vos chèques vous seront retournés par courrier.

Dès réception de votre dossier, Si votre candidature est retenue

Nous vous la confirmerons par email à partir de mai

Nous vous rappelons qu'il ne sera fait aucun remboursement, si vous n'utilisez pas votre place.

La météo n'est pas une excuse d'annulation de votre présence, sauf si le marché est annulé.

L'accueil des exposants se fera à partir de 7H et jusqu'à 8H.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Président **Alain GERARD**

U.C.I.A d'ANDUZE, Marché des créateurs, BP30 Plan de Brie, Anduze 30140

ucianduze@gmail.com tél : 06.84.75.21.12 (laisser un message)



U.C.I.A. ANDUZE

UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS

RÈGLEMENT DU MARCHÉ

MARCHÉ DES CREATEURS ANDUZE DIMANCHE 11 juin 2023

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout ce qui, sur les stands, ne correspond pas au règlement et au thème du marché.
- Le marché est ouvert au public de 9h à 18h, les stands devront être complètement installés et les véhicules sortis du marché pour ces horaires (Parking du Gardon à proximité)
- Les exposants doivent afficher leurs prix.
- Le comité du marché fournit l'emplacement, à charge à l'exposant d'apporter tout le matériel d'exposition. La réclame à haute voix est interdite.
- Le marché a lieu en plein air sur le Plan de Brie (si possible) sinon, dans les rues du centre-ville. Les exposants devront prévoir une protection contre les intempéries. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage occasionné aux produits. En cas de non-respect du règlement constaté sur place, le comité se réserve le droit de refuser l'exposant sans remboursement de son emplacement.
- Chaque exposant doit veiller à la propreté des lieux. Rien ne doit être laissé après votre départ.
- **Vos déchets (cartons, denrées alimentaires et autres...) doivent être déposés dans les conteneurs les plus proches se trouvant sous les quais à 50m du Plan de Brie et non dans les petites poubelles prévues pour les promeneurs.**

Votre chèque de caution sera détruit à la fin de la manifestation si vous avez respecté ces consignes. Dans tous les cas, nous ne renvoyons pas les chèques non encaissés, ils sont détruits.

L'exposant doit fournir lors de son inscription :

- Une photocopie de D1 (répertoire des métiers) ou Kbis de moins d'un an.
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile stipulant la garantie « Foire, Salon et Marché ».
- Une photo de votre stand et de vos créations
- Carte de commerçant ambulant obligatoire, pour les exposants qui ne sont pas inscrit dans la commune d'Anduze
- *Pour les exposants à plusieurs marchés de la saison 2023, on ne vous demandera ces documents qu'une fois dans l'année sauf date de validité expirée.*



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANTS

Bulletin d'inscription « *Marché des créateurs* » Anduze le Dimanche 11 juin 2023

Nom : Prénom:

Adresse:

CP Ville

Tél. Email obligatoire

LISTE COMPLÈTE DES CREATIONS PROPOSÉES :

.....
.....
.....

3m minimum : 20 € → 3m + 5 € le mètre supplémentaire

Métrage désiré : 4m 5m 6m

Soit Nombre de mètres 3 + = ML = 20€ +* 5 = €

+ CHEQUE DE CAUTION : 20€ Détruit à la fin du Marché, si emplacement propre
 A conserver pour d'autres marchés de la saison 2023

Les paiements par virement ou CB donneront la garantie en début de marché.

Le paiement a été fait par Chèque, CB VIREMENT

Barnum (pas en partie centrale du plan de brie) **Parasol**

L'électricité est disponible sur le plan de Brie, équipez-vous de vos rallonges aux normes et en bon état de fonctionnement. Tout matériel défectueux sera interdit.

Attention : Suite à des inscriptions de plus en plus nombreuses, sans chèque par des personnes indécrites qui ne se présentent pas le jour du marché ; ne seront prises en compte que les inscriptions accompagnées des chèques ou d'un virement et des documents demandés. Nous ne pouvons pas réserver des places à ces indécrites au détriment d'autres exposants.

A retourner avant la mi-mai

L'exposant certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »